

Ecoparc de Jurbise Nouvelle carte d'accès magnétique

Afin d'améliorer la gestion des flux des déchets collectés dans les Ecoparcs, Hygea en collaboration avec la commune de Jurbise, a lancé ce **16 septembre 2013** une **opération pilote** au travers de la mise en place d'une **carte d'accès magnétique**. Concrètement, chaque ménage recevra gratuitement une carte d'accès ; **le titulaire de cette carte devra systématiquement la présenter au préposé à chaque visite à l'Ecoparc** (voir : « Les Ecoparcs - Guide pratique et règlement », édition 2013, page 5).

Pourquoi une carte d'accès magnétique ?

Cette carte magnétique permettra à Hygea de disposer d'informations précises sur les quantités collectées dans les Ecoparcs. Elle permettra également de contrôler l'accès aux Ecoparcs, celui-ci étant **uniquement réservé aux ménages qui habitent dans la zone Hygea** (voir : « Les Ecoparcs - Guide pratique et règlement », édition 2013, page 5).

Comment obtenir une carte d'accès après le mois de septembre ?

À partir du 1^{er} octobre 2013, une permanence sera assurée le samedi 5 octobre de 9h à 12h ainsi que les lundis 07, 14, 21 et 28 octobre de 16h à 18h.

À partir du 1^{er} novembre 2013, une permanence sera assurée le premier lundi du mois de 16h à 18h et le premier samedi du mois de 9h à 12h et cela, jusque la fin de l'année.

Ces permanences seront assurées sur le site d'Hygea situé à Cuesmes, rue de Ciplu n°265 à 7033 Cuesmes.

Pour rappel, la carte d'accès sera obligatoire pour l'Ecoparc de Jurbise à partir du 1^{er} janvier 2014.

Comment obtenir votre carte d'accès durant le mois de septembre 2013 ?

Il vous suffit de vous rendre à l'une des permanences organisées dans les prochains jours à l'administration communale de Jurbise (rue du Moustier, n°8 à 7050 Jurbise) :

- > le mardi 17 septembre de 16h à 18h ;
- > le mercredi 18 septembre de 16h à 18h ;
- > le jeudi 19 septembre de 16h à 18h ;
- > le vendredi 20 septembre de 16h à 18h ;
- > le lundi 23 septembre de 18h à 20h ;
- > le mardi 24 septembre de 18h à 20h ;
- > le mercredi 25 septembre de 18h à 20h ;
- > le jeudi 26 septembre de 18h à 20h.

N'oubliez pas de vous munir de la carte d'identité du chef de ménage. Pour rappel, seuls les ménages en ordre de paiement de la taxe immondices peuvent bénéficier d'une carte d'accès.

Comment obtenir une carte d'accès si vous êtes un nouvel habitant ?

Si vous vous installez à Jurbise en cours d'année et si la commune où vous résidiez auparavant est affiliée à l'intercommunale Hygea, vous devez obtenir de votre ancienne commune une attestation prouvant que vous vous êtes bien acquitté de votre taxe immondices.

Si votre ancienne commune n'est pas affiliée à l'intercommunale Hygea, vous pourrez disposer d'une carte d'accès à partir de janvier 2014.